

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2020

Résolution 2517 (2020)

Adoptée par le Conseil de sécurité le 30 mars 2020

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation au Soudan, et soulignant qu'il importe de s'y conformer et de les appliquer pleinement,

Réaffirmant avec force son attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan,

Considérant que la situation au Soudan menace la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) maintiendra ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers jusqu'au 31 mai 2020, et *décide également* qu'elle maintiendra pendant cette période toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat ;

2. *Annonce qu'il a l'intention* de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et qu'il entend adopter à cette occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD ;

3. *Décide* de rester saisi de la question.



20-04796 (F)



